



COMMUNIQUE DE PRESSE

5 décembre 2013

Attribution du contrat de délégation des domaines skiables chamoniards :

« un vote unanime
pour une démarche innovante »

En résiliant les contrats de concession de ses domaines skiables il y a un an, la commune de Chamonix Mont-Blanc a voulu **donner un nouvel élan à son économie locale**.

Après 4 mois de négociations et la remise d'une quatrième offre par la Compagnie du Mont-Blanc, le conseil municipal réuni spécialement le 4 décembre a considéré que l'objectif était atteint, si bien que l'attribution à la C.M.B. du contrat de délégation de service public portant sur la gestion, l'exploitation et la construction des remontées mécaniques de Chamonix a été **ratifiée par un vote unanime des membres du conseil municipal**.

Difficile de résumer les centaines de pages de cet accord de concession *, extrêmement précis et détaillé dans tous ses aspects (financier, réglementaire, gouvernance, contrôle.). Rappelons en quelques points ses principales lignes de force :

Un effort remarquable et durable de l'opérateur : la CMB s'engage à investir a minima 477 millions d'euros sur la durée de la concession (40 ans), sachant que ce montant déjà considérable pourra, en fonction des résultats, être complété par un fonds d'investissement spécialement créé.

Un effort significatif d'investissements en début de contrat, notamment sur les six premières années, pour rester à la hauteur des grandes stations alpines : **près de 90 millions d'euros** programmés sur cette courte période.

la satisfaction clients : le nouvel accord marque un engagement fort et attendu sur la qualité de service et **l'amélioration du rapport qualité-prix du produit ski proposé**, dans un cadre pluri-annuel d'application.

Dans le respect des sites : modernisation et performance accrue des équipements sans augmenter le nombre d'appareils tout en **renforçant l'intégration paysagère** des équipements et en préservant le cadre environnemental exceptionnel

Avec des révisions tarifaires, bien encadrées : la progression des tarifs sera **clairement dépendante** de l'amélioration de la qualité de service liée à la mise en service des nouveaux équipements.

La reconquête des « skieurs à la journée » : avec le développement d'une offre à moins de 31 € la journée de ski, et un prix d'appel à 20€ le mercredi.

Le maintien des réductions tarifaires adaptées à la spécificité des publics résidents.

un effort spécifique sur le renforcement de l'accessibilité des domaines en transport collectif financée par l'opérateur

rappel : chronologie des événements

- *Décembre 2012 : résiliation amiable par la commune de la Délégation de Service Public avec la Compagnie du Mont-Blanc.*
 - *Février 2013 : Appel à candidatures pour gestion des domaines skiables des sites du Brévent, de la Flégère, du Savoy, de La Samaran, du Tour– Col de Balme, des Grands Montets.*
 - *8 juillet : réception des premières offres par la commune.*
 - *30 octobre : remise d'une 4^{ème} offre par la CMB.*
 - *13 novembre : signature du nouveau contrat par la Compagnie du Mont-Blanc après approbation au conseil d'administration du même jour.*
 - *4 décembre : le nouveau contrat est présenté au conseil municipal pour validation et adopté à l'unanimité.*
 - *5 décembre : entrée en vigueur du nouveau contrat de Délégation de Service Public des domaines skiables, entre la commune de Chamonix-Mont-Blanc et la Compagnie du Mont-Blanc.*
- * Pour plus d'informations sur le contenu du contrat, veuillez consulter le dossier présenté au conseil municipal du 4 décembre sur le lien suivant :**

<http://transfert.chamonix.fr/transfert/file.php?h=R242bd6d992b3f002cfcc7c26b02dbf37>